



Paris, le 31 octobre 2018

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Agnès Buzyn a présenté ce jour devant la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale un budget qui porte les priorités du gouvernement en matière d'insertion, d'égalité des chances et de lutte contre la précarité**

A cette occasion, la ministre des Solidarités et de la Santé, a souligné la cohérence de ces priorités au bénéfice des personnes et des territoires.

Le budget de la mission «Solidarités, insertion, égalité des chances » progresse de près de 7 %, soit d'environ 1,3 milliard d'euros.

Cette augmentation permettra notamment de mettre en œuvre dès 2019 les mesures de la **stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté annoncées par le Président de la République le 13 septembre dernier** afin d'aider les plus démunis, encourager le retour à l'emploi et garantir à tous les jeunes l'éducation et la formation dont ils ont besoin. A ce titre, 171 millions d'euros seront consacrés en 2019 à la contractualisation avec les territoires, dont 135 millions d'euros avec les départements afin de renforcer :

- L'accompagnement des sortants de l'aide sociale à l'enfance
- L'accompagnement des bénéficiaires du RSA
- La formation des travailleurs sociaux
- L'accueil social de proximité

La solidarité s'exprimera également à l'égard des personnes en situation de handicap, traduisant la priorité du quinquennat que constitue la création d'une société plus inclusive. Les **crédits destinés à l'aide aux personnes en situation de handicap** seront portés à **11,9 milliards d'euros en 2019**. Cette augmentation permettra de lutter contre la pauvreté subie par celles et ceux dont le handicap entrave l'accès au travail.

L'aide aux **territoires d'Outre-mer**, confrontés à des difficultés sociales, sera également renforcée. Conformément à l'engagement pris par le Président de la République en octobre 2017, **l'Etat reprendra à sa charge le financement du RSA dans les deux collectivités de Guyane et de Mayotte à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019**.

**Un dispositif exceptionnel sera mis en œuvre en 2019, pour la deuxième année consécutive, concernant la prise en charge des mineurs non accompagnés dans l'ensemble des territoires**. Ce dispositif permettra de réaliser une répartition plus juste des dépenses entre l'Etat et les

départements, notamment par la prise en charge de leurs dépenses supplémentaires au titre de l'aide sociale à l'enfance

**Enfin, le budget de la mission Solidarités augmente significativement afin de soutenir le pouvoir d'achat des salariés modestes et d'accompagner leur reprise d'activité. L'engagement d'une revalorisation de la prime d'activité de 80 € par mois pour les salariés au SMIC d'ici la fin du quinquennat sera tenu.**

Après une première revalorisation exceptionnelle au 1<sup>er</sup> octobre 2018, la prime d'activité sera revalorisée de 30 euros au niveau du Smic dès avril 2019 : cela représentera un nouveau gain de pouvoir d'achat significatif pour plusieurs centaines de milliers de ménages, plus important et plus rapide que prévu par la loi de programmation des finances publiques. Elle augmentera ensuite de 20 euros supplémentaires en avril 2020, puis encore de 20 euros en 2021.

#### **Contacts presse**

Cabinet d'Agnès BUZYN : [sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr](mailto:sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr) - 01 40 56 60 60